

OBJECTIF ET CONTENU DU COURS

Ce cours aborde un domaine littéraire médiéval, celui de la **poésie lyrique**, dans toutes ses facettes, suivant son évolution socio-historique. Des troubadours occitans aux trouvères du nord de la France, en passant par les développements européens des XIII^e et XIV^e siècles, le cours insistera en particulier sur la dimension sociale et sur les implications intellectuelles de l'art lyrique, en évitant de se restreindre à la seule dimension littéraire et écrite du phénomène. Trois noyaux critiques sont isolés et visés :

- la spécificité de l'expression lyrique, ses origines, ses structures formelles et sa place dans les différents systèmes littéraires ;
- les enjeux idéologiques sous-tendus par les textes lyriques et par les différents contextes et formes de circulation et de réception ;
- l'apport et la fortune des genres périphériques, d'inspiration folklorique (aube, pastourelle, chanson de toile), musicale (ballette, estampie, reverdie) ou savante (salut d'amour).

Le cours s'appuie sur la lecture de textes **en traduction**, les poèmes en ancien français, occitan, galégo-portugais, italien, etc. étant disponibles en regard : aucune compétence particulière dans les langues anciennes ou médiévales n'est requise.

BIBLIOGRAPHIE

Une anthologie composée par l'enseignant, comportant plusieurs dizaines de textes choisis, traduits et annotés, constitue la base de travail commune et sera mise à disposition des étudiants, sous forme de fichier PDF, par le biais de la plateforme **StudiUM**, au début du cours. Des matériaux complémentaires – cartes, fichiers PowerPoint, reproductions numériques de feuillets de manuscrits, travaux critiques, etc. – seront partagés par la même voie.

ÉVALUATION ET DISPONIBILITÉ

- Un examen écrit individuel, le 12 octobre 2023 : 40 %
- Un examen écrit individuel, le 14 décembre 2023 : 60 %

Le 1^{er} examen écrit prévoit des questions à développement (entre cinq et huit) portant sur la matière traitée et sur les textes lus pendant les cinq premières séances. Le 2^e examen écrit comporte des

questions à développement communes (entre quatre et sept), touchant à la matière traitée et aux textes lus après la semaine d'activités libres, et des parcours d'approfondissement librement choisis par chaque étudiant, à partir des pièces incluses dans l'anthologie fournie au début du cours.

Toute question ayant un intérêt général et un caractère non personnel peut et doit être posée en salle de classe, pendant les moments prévus à cet effet. Autrement, l'enseignant reçoit les étudiants **le jeudi, à 11h30**, dans le bureau C-8152.